

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

FI9115

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-deuxième session ordinaire**

**21 - 25 janvier 2013**

**ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**EX.CL/776 (XXII)**

**RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE AD HOC MINISTERIEL  
SUR LE BAREME DES CONTRIBUTIONS  
TENUE LE 24 JANVIER 2013  
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE AD HOC MINISTERIEL  
SUR LE BAREME DES CONTRIBUTIONS  
TENUE LE 24 JANVIER 2013  
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

1. La réunion du Comité ad hoc ministériel sur le barème des contributions s'est tenue le 24 janvier 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) comme l'a demandé le Conseil exécutif.

**Participation**

2. La réunion était présidée par Mme Maite Nkoana-Mashabane, Ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud et a rassemblé les représentants des États membres ci-après du Comité ad hoc ministériel sur la révision du barème des contributions :

1. Afrique du Sud
2. Algérie
3. Ghana
4. Ile Maurice
5. Kenya
6. Libye
7. Namibie
8. Nigeria
9. Tchad

**Allocution d'ouverture**

3. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité, la Présidente a souligné les défis économiques mondiaux de l'heure et la nécessité, pour les dirigeants africains, de faire preuve de leadership et de relever ces défis. Elle a indiqué qu'en raison de ces défis, les partenaires qui finançaient la plupart des programmes de l'Union éprouvent de plus en plus des difficultés à poursuivre leur soutien, d'où la nécessité, pour les Africains, de rechercher des financements internes pour les programmes. Elle a ensuite invité le Président du Sous-comité d'experts à présenter son rapport.

4. Le Président du Sous-comité des experts a présenté les différentes options proposées par le Consultant, ainsi que leurs avantages et inconvénients. Pour finir, il a déclaré que la réunion avait recommandé la première option, qui est un barème de contributions fondé sur les mêmes éléments que ceux de la méthodologie approuvée à Kampala pour le barème actuel, à savoir la capacité de paiement avec un plafond de 12,898 pour cent, qui équivaut à la moyenne des taux de capacité de paiement des cinq plus grands contributeurs et sans un taux plancher.

5. Après cet exposé, la Présidente a ensuite ouvert le débat. Les membres du Comité ont en général approuvé la méthodologie appliquée par le consultant, mais ont déploré le manque de données plus récentes, qui pourraient mieux refléter la situation économique sur l'ensemble du continent. Malgré cela, ils ont reconnu les défis que constituait l'absence d'informations à jour et ont convenu que cela ne devrait pas constituer un obstacle à leur tâche de parvenir à un barème de contribution juste et équitable.

6. Les membres du Comité ont reconnu que tous les pays africains sont touchés d'une manière ou d'une autre par la crise économique et financière mondiale, et que pour relever ces défis, il faudrait inévitablement faire des sacrifices et des choix difficiles.

7. Le représentant de la Libye a informé la réunion que, compte tenu de la conjoncture économique que connaît son pays, le Gouvernement libyen s'est engagé dans la révision de ses politiques relatives aux engagements internationaux, ce qui aura un effet sur son statut de grand contributeur à l'Union africaine. Toutefois, il a indiqué que son pays poursuivra sa contribution à d'autres projets sur le continent. Il a conclu que son gouvernement était prêt à continuer de payer au-delà de sa capacité de paiement, en attendant de faire une communication officielle sur la question et jusqu'à ce que les nouvelles données soient disponibles pour le processus de révision.

8. La Présidente a salué ce geste de la Libye et a assuré son représentant que le continent comprend ses défis actuels et était convaincue que, tôt ou tard, le peuple libyen allait les surmonter.

9. En ce qui concerne le Soudan et le Soudan du sud, le représentant de la Commission a signalé qu'après la séparation des deux États, une Décision politique (EX.CL/Dec718 (XX1)) a été adoptée en juillet 2012, selon laquelle la contribution de la République du Soudan du Sud doit être calculée sur la base d'un taux plancher de 0,30 pour cent, avec effet à partir de janvier 2012, en la révision du barème des contributions de 2013. Pour le nouveau barème, le Consultant a utilisé les statistiques disponibles communiquées par le Bureau de la statistique de la République du Soudan du Sud pour 2008, 2009 et 2010, pour recalculer les contributions des deux États dans le cadre de la révision générale du barème. La contribution de la République du Soudan du Sud a été révisée de 0,30 pour cent à 0,599 pour cent, tandis que celle de la République du Soudan a été révisée à la baisse de 4,521 pour cent à 3,916 pour cent.

10. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Comité ont approuvé cette proposition, mais ont rappelé que, conformément à la Décision EX.CL/Dec.718 (XXI) du Conseil, ce barème devrait entrer en vigueur en janvier 2012.

11. Après des délibérations approfondies, le Comité a formulé la recommandation suivante à l'examen du Conseil exécutif :

- i) Le projet de barème basé sur la première option devrait être approuvé en principe pour une période de trois ans, à savoir de 2014 à 2016 ;

- ii) Le consultant devrait recalculer le barème approuvé une fois que les données de 2011 seront disponibles ;
- iii) Les États membres qui ont la capacité de payer au-delà de leur contribution statutaire devraient être encouragés à le faire ;
- iv) Tout État membre éprouvant des difficultés à payer ses contributions statutaires devrait déposer à ce sujet une communication auprès de la Commission ; et
- v) Les contributions statutaires de la République du Soudan du Sud seront révisées à un taux se situant entre 0,30 pour cent à 0,599 pour cent, tandis que ceux de la République du Soudan seront révisés à la baisse, de 4,521 pour cent à 3,916 pour cent, avec effet à partir de 2012.

### **QUESTIONS DIVERSES**

12. Aucune autre question n'ayant été soulevée, la Présidente a levé la séance.

<b>BAREME ACTUEL DES CONTRIBUTIONS DE L'UA ET OPTIONS</b>			
<b>RECOMMANDEES PAR LES EXPERTS DU SOUS-COMITE</b>			
		<b>Barème actuel de l'UA (2011-2013)</b>	<b>Barème des contributions Taux plafond = 12,898%</b>
	<b>ETAT MEMBRE DE L'UA</b>	<b>Taux plafond = 13,271%</b>	<b>Pas de Taux plancher</b>
		<b>Pas de Taux plancher</b>	<b>OPTION 1</b>
		(1)	(2)
1	Algérie	13.271	12.898
2	Angola	3.829	4.999
3	Bénin	0.400	0.394
4	Botswana	1.018	0.937
5	Burkina Faso	0.487	0.473
6	Burundi	0.063	0.069
7	Cameroun	1.862	1.510
8	Cap Vert	0.119	0.110
9	Rép. Centrafricaine	0.117	0.106
10	Tchad	0.286	0.251
11	Comores	0.034	0.031
12	Congo	0.577	0.627
13	Côte d'Ivoire	1.718	1.490
14	Rép. dém. du Congo	0.564	0.554
15	Djibouti	0.075	0.074
16	Égypte	13.271	12.898
17	Guinée équatoriale	1.017	0.898
18	Érythrée	0.106	0.100
19	Éthiopie	1.147	1.442
20	Gabon	0.812	0.949
21	Gambie	0.037	0.050
22	Ghana	1.055	1.885
23	Guinée	0.275	0.196
24	Guinée-Bissau	0.019	0.047
25	Kenya	1.994	1.849
26	Lesotho	0.170	0.155
27	Libéria	0.037	0.024
28	Libye	13.271	12.898
29	Madagascar	0.453	0.485
30	Malawi	0.162	0.248
31	Mali	0.519	0.512
32	Mauritanie	0.225	0.225

<b>BAREME ACTUEL DES CONTRIBUTIONS DE L'UA ET OPTIONS</b>			
<b>RECOMMANDEES PAR LES EXPERTS DU SOUS-COMITE</b>			
		<b>Barème actuel de l'UA</b>	<b>Barème des contributions</b>
		<b>(2011-2013)</b>	<b>Taux plafond = 12,898%</b>
	<b>ETAT MEMBRE DE L'UA</b>	<b>Taux plafond = 13,271%</b>	<b>Pas de Taux plancher</b>
		<b>Pas de Taux plancher</b>	<b>OPTION 1</b>
		(1)	(2)
33	Maurice	0.687	0.695
34	Mozambique	0.508	0.500
35	Namibie	0.710	0.729
36	Niger	0.274	0.290
37	Nigéria	13.271	12.898
38	Rwanda	0.223	0.289
39	R.A.S.D.	0.016	0.035
40	Sao Tome et Principe	0.010	0.013
41	Sénégal	0.859	0.794
42	Seychelles	0.067	0.057
43	Sierra Leone	0.125	0.110
44	Somalie	0.182	0.094
45	Afrique du Sud	13.271	12.898
46	Soudan du Sud	-	0.599
47	Soudan	4.521	3.916
48	Swaziland	0.296	0.246
49	Togo	0.177	0.174
50	Tunisie	3.007	3.008
51	Ouganda	0.806	0.918
52	Rép. Unie de Tanzanie	1.045	1.233
53	Zambie	0.801	0.812
54	Zimbabwe	0.154	0.308
	<b>Total</b>	<b>100.000</b>	<b>100.000</b>

2013

# Rapport de la Reunion du Comite Ad Hoc Ministeriel sur le Bareme des Contributions tenue le 24 Janvier 2013 Addis-Abeba (Éthiopie)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3318>

*Downloaded from African Union Common Repository*